N° 25 – Décembre 2020 4 €

Capr'Infos Numéro Spécial

« Le pâturage des chèvres »

Au sommaire de ce Capr'infos « Pâturage »

* Editorial, contexte & enjeux
* Méthodologie d'étude
* Structures des fermes pâturantes
* Résultats des enquêtes
* Rappel des recommandations
* Réalisation et contacts

EDITORIAL : contexte et enjeux

On assiste en grand-ouest à un regain d'intérêt pour la pratique du pâturage des chèvres laitières, que ce soit en agriculture biologique (AB), en AOP, en démarche ADDCP et également en agriculture conventionnelle.

Au regard de la taille moyenne des élevages caprins et des surfaces disponibles autour des chèvreries se pose la question des types de pâturage à encourager selon les conditions spécifiques de chacun : **quel pâturage ? Quel chargement sur quelle surface/100 chèvres ? A quelles périodes de l'année ? Combien d'heures par jour ? Etc.**

Crédit photographique Roselyne SERIEYE

Ces paramètres sont essentiels pour pérenniser un pâturage optimisé sur chaque exploitation caprine.

Ce numéro de Capr'Infos vous présente les résultats d'une enquête 2020 qui pose un premier diagnostic d'une diversité de trois types de pâturage des chèvres dans le Grand Ouest. Un grand merci à tous les conseillers caprins (Coline BOSSIS - CA 86, Manon BOURRASSEAU - CIVAM HB, Pauline GAUTIER - CA 16, Amélie VILLETTE - CA 24, Rémi COUVET - Saperfel, Léopold DENONFOUX – ADDCP, Philippe DESMAISON - Agrobio NA et Romain LESNE - Ardepal) pour leur contribution. Ce sont les personnes ressources dans chaque département et chaque structure.

Un grand merci évidemment aux 23 éleveurs ayant contribué à ce travail. Nous espérons que cette synthèse contribue à l'amélioration et au développement de la pratique du pâturage des chèvres dans nos régions, auprès des jeunes et des moins jeunes. Bonne lecture à tous.

Pour la FRCAP – Les Chevriers,
Le Président Cyril BALLAND

I – méthodologie et présentation de l'échantillon des 23 fermes caprines enquêtées

Crédit photographique ADDCP

23 exploitations ont participé à cette enquête qui révèle une réelle diversité des systèmes d'élevages pâturants présents sur le territoire, tant en termes : de tailles de cheptels (de 34 à 450 autour d'une moyenne à 256 chèvres), de races (5 poitevines), de types d'agricultures (20 AB et 3 conventionnels), de systèmes (9 laitiers, 8 fermiers, 6 mixtes), de systèmes alimentaires (11 pâturant et 13 foin), et de périodes de reproductions (18 saisonnés) : ***cf. tableau en page suivante :***

II - Présentation des structures de l'échantillon des 23 fermes caprines enquêtées pratiquant le pâturage (selon la surface pâturée en ha/100 chèvres)

N°	Dpt	SYSTÈME	AB/CONV.	Chèvres	Race	PL/Ch. /an (L)	UGB tot	SAU (ha)	SFP (ha)	UGB/ha SFP	Surf. accessible au pâturage (Ha)	Surface pâturée (ha)	S. Pat ha/100 ch.	Type Pâtur.	Période Pat	Soit en j. pât. /an *	Heur. pât/j	Début pâtur.
16	86	mixte	AB	300	Saa	850	56,96	95	26	2,2	19	4,7	1,6	Tourn.	MARS JUIN	120	3	2020
17	86	fermier	AB	200	Alp	630	38,4	60	25	1,5	21	5	2,5	Fil.	AVR-JUIN	100	4	2015
12	16	laitier	AB	250	A	850	42,5	140	36	1,2	7	7	2,8	T & F	FEVR - NOV	270	6	2020
23	79	mixte	AB	360	S	780	109,65	311	144	0,8	12	10	2,8	F	AVRIL - SEPT	180	3	2017
9	79	mixte	AB	220	A	825	42,24	45	35	1,2	35	9	4,1	F	Ms-Mi + JUIL-SEP	120	3	1998
14	79	fermier	AB	90	A	500	15	20	16	0,9	4	4	4,4	T	6 MOIS	180	3,5	1989
1	79	laitier	convent	320	A + S	830	51	54	36	1,4	30	15	4,7	T + F	MARS OCT	140	6,5	2000
19	79	fermier	AB	60	Poit	580	11,84	38	23	0,5	4	3	5	T	Mars-Sept.	180	9	2015
10	79	mixte	AB	230	P	500	43	45	32	1,1	12	12	5,2	T + F	4 MOIS	110	3,5	2010
3	79	laitier	AB	380	A	880	71,2	130	45	1,6	20	20	5,3	T	AVRIL - JUILL	110	7,5	2004
5	79	laitier	AB	178	S	750	139,6	103,7	86	0,5	10	10	5,6	F	MARS JUILLET	150	7,5	2011
15	86	laitier	AB	450	A	800	83,92	150	70	0,9	70	35	7,8	T	15 AVR-SEPT	165	4	2016
13	24	laitier	AB	150	A	950	22,5	42	26	0,9	12	14	9,3	F	MARS OCT	240	7	1995
22	23	laitier	convent	215	A	700	60	68	57	0,6	20	20	9,3	F	15 MARS-OCT	225	8,5	2013
8	79	fermier	AB	84	A	890	16,64	34	28	0,6	8	8	9,5	T	Mars-Sep	150	8,5	1998
18	24	mixte	convent	180	Mixte	880	39,2	60	27	1,5	27	19	10,6	F	MI MARS -OCT	225	9	2018
2	79	fermier	AB	65	P	390	37,44	36	36	1	7	7	10,8	T + F	15 Mars 15 Juill.	120	6	2008
20	87	fermier	AB	55	P	600	50	100	80	0,6	8	8	14,5	T	Mars-Déc.	300	9	2015
4	79	laitier	AB	200	A	570	39,2	39	27	1,5	29	29	14,5	T + F	MARS DEC	260	9	1999
11	49	laitier	AB	150	A	600	28,64	36	24	1,2	34	22	14,7	T & F	MARS-NOV	270	8	2003
6	85	mixte	AB	113	A	670	20,72	56	48	0,4	17	17	15	F	Ms-1507/1509-1511	200	8	2016
7	86	fermier	AB	59	P	400	9	37,1	22	0,4	12	12	20,3	T + F	Mars-Oct.	190	9	2007
21	87	fermier	AB	34	M	500	11	19	15	0,7	15	15	44,1	Fil	Mars-Nov.	270	6,5	2015

** Nb, les jours de pâturage indiqués ne prennent pas en compte les aléas climatiques (pluie, canicule) où les chèvres peuvent rester en bâtiment. Le nombre réel de jours/an est plus faible*

- L'échantillon des 23 exploitations enquêtées compte en moyenne 189 chèvres par troupeau (de 34 à 450) dont les productivités animales oscillent entre 390 et 950 litres par chèvre et par an autour d'une moyenne un peu inférieure à 700 litres (autour de 500 L/ch/an pour les poitevines et entre 750 et 800 L pour les autres races).
- Concernant les races, 12 élevages sont alpins, 2 saanen, 5 poitevins et 2 mixtes.
- Il faut prendre en compte que l'échantillon compte 8 exploitations fermières (F), 9 laitières (L) et 6 mixtes (M).
- La très grande majorité des exploitations (20) sont en agriculture biologique (AB) ; il n'y en a que 3 en conventionnel.
- La SAU moyenne est de 75 ha en moyenne et la SFP de 42 ha. Le chargement varie de 0,4 à 2,17 UGB/ha SFP autour d'une moyenne à 1,01 UGB/ha,
- En moyenne, l'échantillon pratique le pâturage depuis 11 ans ; le plus ancien a démarré en 1995 et deux élevages ont démarré cette année en 2020,
- On compte 7 élevages qui pratiquent le pâturage tournant (T), 9 élevages sont en rationné (au Fil – F) et 7 pratiquent les deux (T & F).

Nb, les jours de pâturage indiqués ici ne tiennent pas compte des aléas climatiques (pluie, canicule) où les chèvres restent en bâtiment

- **Pratiques de pâturage dans les 23 exploitations enquêtées (classement selon le nombre de jours de pâturage par an)**

N°	Chèvres	UGB/ha SFP	ha Pat./100 Ch	Pâturage	Début	J. pat./an	h pat./j	Temps pat/an J x H/J	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre
17	200	1,5	2,5	Fil	2015	100	4	400									
3	380	1,6	5,3	Tournant	2004	110	7,5	825									
10	230	1,1	5,2	T + F	2010	110	3,5	385		**3 à 5 mois**							
2	65	1,0	10,8	T + F	2008	**120**	6	720									
16	300	2,2	1,6	T	2020	**120**	3	360									
5	178	0,5	5,6	F	2011	150	7,5	1125									
15	450	0,9	7,8	T	2016	165	4	660									
9	220	1,2	4,1	F	1998	180	3	540									
14	90	0,9	4,4	T	1989	180	3,5	630									
23	360	0,8	2,8	F	2017	180	3	540			**5 à 7 mois**						
6	113	0,4	15,0	F	2016	195	8	1560									
19	60	0,5	5,0	T	2015	210	9	1890									
8	84	0,6	9,5	T	1998	210	8,5	1275									
18	180	1,5	10,6	F	2018	225	9	2025									
22	215	0,6	9,3	F	2013	225	8,5	1912,5									
1	320	1,4	4,7	T + F	2000	**240**	6,5	1560									
7	59	0,4	20,3	T + F	2007	**240**	9	2160									
13	150	0,9	9,3	F	**1995**	**240**	7	1680									
4	200	1,5	14,5	T + F	1999	260	9	2340					**7 à 10 mois**				
11	150	1,2	14,7	T & F	2003	270	8	2160									
12	250	1,2	2,8	T & F	2020	270	6	1620									
21	34	0,7	44,1	F	2015	270	6,5	1755									
20	55	0,6	14,5	T	2015	**300**	9	2700									

Sur le nombre de jours de pâturage offerts par an, nous distinguons trois groupes d'élevages :

- un premier groupe de 6 élevages qui pratiquent le pâturage de 100 à 150 jours /an (moins de 5 mois) au printemps et maximum jusqu'à fin juillet,
- un second groupe de 7 élevages qui prolongent le pâturage jusqu'à fin septembre, soit entre 150 et 210 jours (moins de 7 mois),
- un troisème groupe de 10 élevages qui pratiquent entre 210 jours et 300 jours, c'est-à-dire jusqu'à 10 mois de pâturage par an.
- Parmi ces tous éleveurs, 7 pâturent moins de 4 h/jour. Tous les autres sortent tous leurs chèvres de 6 à 9 h par jour, soit une journée entière, c'est-à-dire au minimum entre les deux traites.

III - Résultats des enquêtes dans les 23 élevages enquêtés

- **Structures des élevages pâturant enquêtés**

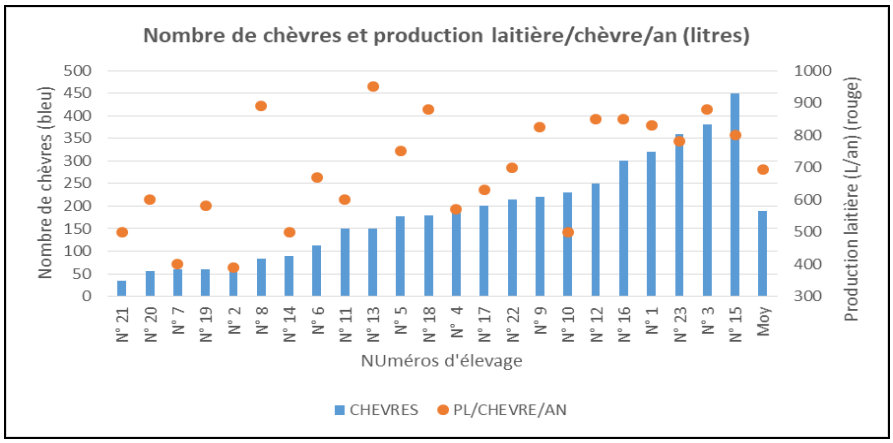

L'échantillon des 23 exploitations enquêtées compte en moyenne 189 chèvres par troupeau (de 34 à 450). Les productivités animales oscillent entre 390 et 950 litres par chèvre et par an autour d'une moyenne un peu inférieure à 700 litres.

Nb, les élevages 2, 7, 10, 19 et 20 sont poitevins

	Alpines	Saanen	Poitevine	Mixte	ENSEMBLE	Min	Max
Nombre d'élevages	11	3	5	3	22	-	-
Nb chèvres/élevage	209	279	94	178	189	34	450
Production laitière/an (L)	739	793	494	737	692	390	950

Aujourd'hui, ce ne sont pas que des petits troupeaux qui pratiquent le pâturage. 7 élevages ont moins de 100 chèvres et 5 en ont plus de 300. La productivité laitière des chèvres de race poitevine présente une production inférieure d'environ 250 litres par rapport aux autres races. Précisons que tous les élevages poitevins sont fermiers et en AB. De plus, chaque éleveur n'a pas non plus les mêmes objectifs de productivité animale.

- **Niveaux de chargements (UGB/ha SFP) et nombres moyens de chèvres par élevage**

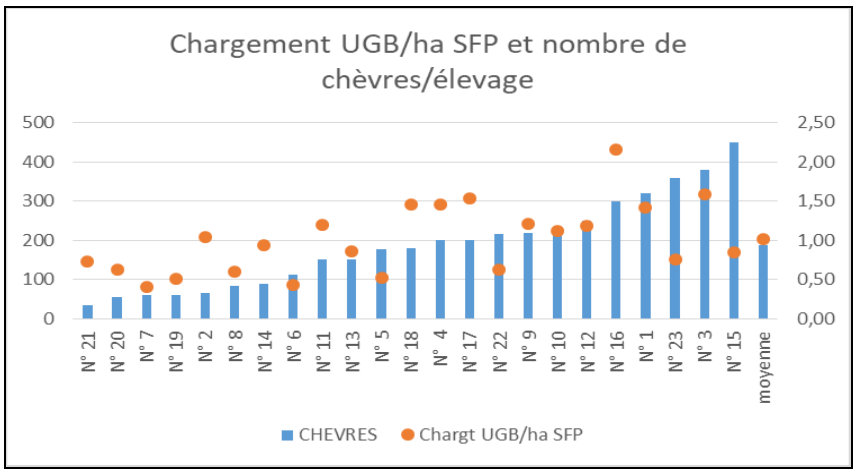

Le chargement varie de 0,4 à 2,17 UGB/ha SFP autour d'une moyenne à 1,01 UGB/ha. Tendanciellement, on observe une augmentation du chargement avec la taille moyenne des élevages.
Dans cet échantillon, seuls 5 élevages ont 1,5 UGB/ha SFP et plus, dont l'élevage N° 16 qui atteint 2,2 UGB/ha SFP *(toutefois, à noter que depuis l'enquête cet éleveur pu abaisser ce chargement).*

- **Jours de pâturage/an et surface pâturée en Ha/100 ch.**

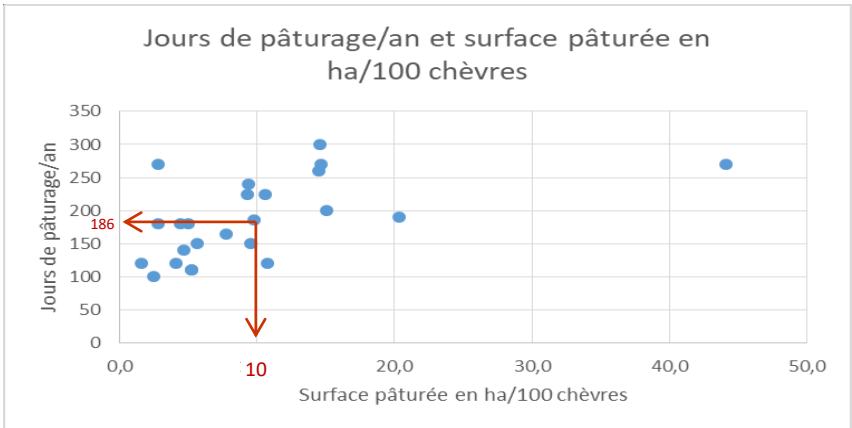

Dans l'échantillon, on compte en moyenne 10 ha/100 chèvres de surface pâturée. Mais ces valeurs varient énormément, de 2 à 20,3 ha/100 chèvres (et même jusqu'à 44 ha dans un cas extrême).
En moyenne, les chèvres ont accès à 186 jours de pâturage par an (en réalité moins si on tient compte de la météo).

- **Jours de pâturage maximum en jours par an et heures de pâturage par jour**

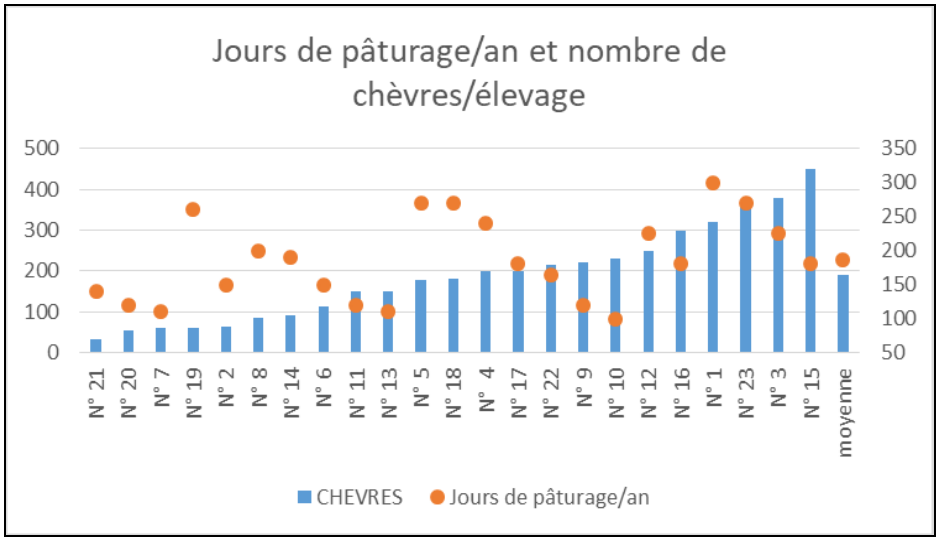

Le nombre de jours de pâturage par an ne semble pas dépendant de la taille du cheptel. Tous les élevages de plus de 200 chèvres pâturent plus de 200 jours par an.

La moyenne de l'échantillon se situe à 186 jours de pâturage par an, soit un peu plus de la moitié de l'année.

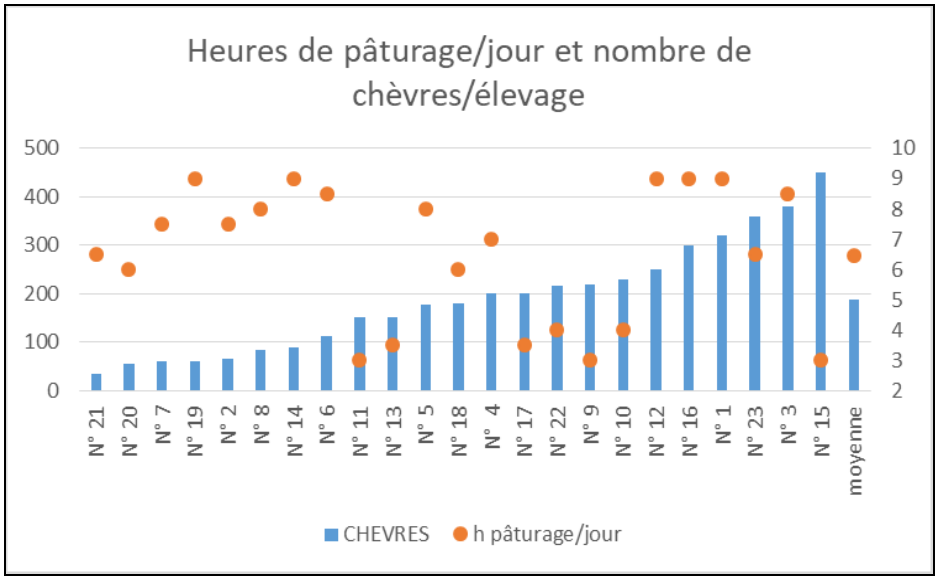

Le temps de pâturage par jour ne semble pas dépendant du nombre moyen de chèvres dans le troupeau.

Les troupeaux pâturent de 3h à 9h par jour autour d'une moyenne à 6h30/jour.

C'est évidemment variable selon les saisons.

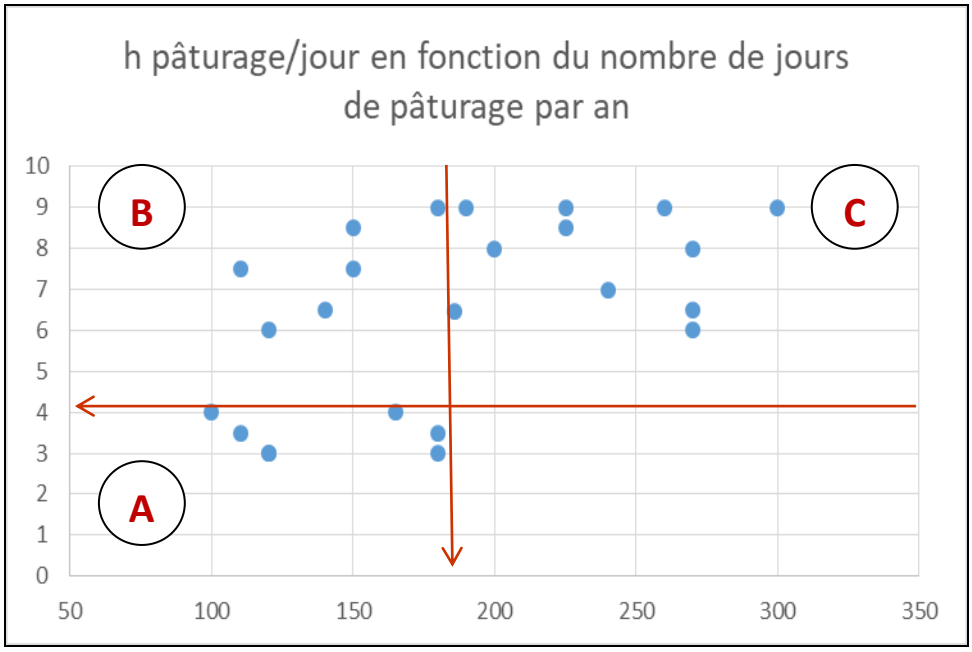

Tendanciellement, on constate un allongement du temps de pâturage par jour avec le nombre de jours de pâturage par an. Les éleveurs qui ont plus de 180 jours (ou 6 mois) de pâturage par an font tous plus de 6h de pâturage par jour. Sur l'échantillon, 6 éleveurs pâturent 3 à 4 h/jour et moins de 180 jours par an.

On peut distinguer trois groupes d'intensité de pâturage :
A : – de 6 mois/an et – de 4h/j
B : – de 6 mois/an et 6-9 h/j
C : + de 6 mois/an et 6-9 h/j

- **Temps de pâturage en heures/an en fonction de la surface accessible**

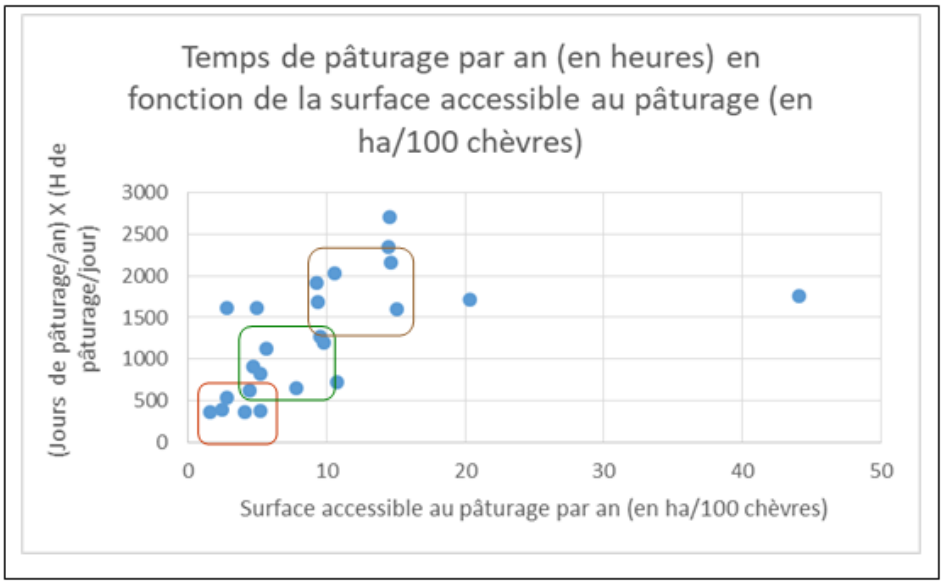

Le temps de pâturage en h/an est en moyenne corrélé à la surface disponible pour le pâturage des chèvres.

On peut distinguer trois groupes :
A : – de 5ha/100 chèvres et – de 600 h de pâturage/an
B : entre 5 et 10 ha/100 chèvres et de 600 à 1400 h de pâturage/an
C : + de 10 ha/100 chèvres et + de 1500 h de pâturage/an

- **Corrélations entre les surfaces de pâturage accessibles et le temps de pâturage des chèvres**

	Nombre d'élevages	Surfaces moyennes de pâturage/100 chèvres	Jours de pâturage/an	Heures de pâturage/an	Chargement moyen en UGB/ha SFP
Groupe 1	6 élevages	5,2 ha/100 chèvres (soit 122h/ha)	100 – 150 Jours (moins de 5 mois)	635 h	1,2
Groupe 2	7 élevages	6,9 ha/100 chèvres (soit 147 h/ha)	150 – 210 jours (5 à 7 mois)	1013 h	0,75
Groupe 3	10 élevages	14,5 ha/100 chèvres (132 h/ha)	210 – 300 jours (7 à 10 mois)	1912 h	1

Plus les surfaces de pâturage accessibles sont élevées et plus les chèvres pâturent.
Le nombre d'heures de pâturage/an calculé (nombre de jours x nombre d'heures/jour) varie de 600 h/an à 1900h/an. C'est aussi le temps de sortie des chèvres à l'extérieur de la chèvrerie *(pour mémoire un salarié à 35h/semaine travaille 1600 h/an… quel rapport me direz-vous ? et bien à vous de deviner…)*.

Pour mémoire, on compte habituellement 250 g MS d'herbe ingérée/heure de pâturage (attention toutefois a bien distinguer le temps d'accès au pâturage au temps d'ingestion des chèvres – Cf. thèse d'Alexia CHARPENTIER).

Nos données nous permettent de calculer un indicateur de nombre d'heures pâturées par ha de pâturage accessible, soit entre 122 h et 144 h/ha de pâturage (soit une consommation pouvant être estimée jusqu'à 30 kg d'herbe/chèvre/an/ha).

Crédit photographique ADDCP

Trois principaux types de pâturage caprins dans le bassin ouest français (prairies temporaires et naturelles) en fonction de la surface disponible et du temps d'accès

- Typ. 1 : pâturage de printemps 3-4 mois : 1/3 de l'année
- Typ. 2 : pâturage de printemps et d'été 6 mois : 1/2 de l'année
- Typ. 3 : pâturage maximum, printemps, été, automne 8 mois : 2/3 de l'année
- Typ. 0 : Aire de sortie des animaux sans pâturage (100% de l'année)

Repère : 250 g MS d'herbe ingérée/heure : Si 4 h/j : 1 kg MS/j et si 8 h/j : 2 kg MS/jour
Exemple : si 90 jours, alors de 90 kg à 180 kg ingéré an selon le nombre d'heures au pâturage
Cette information mérite d'être précisée selon les situations : cf. bibliographie INRA Pâtuchev 3R

	Durée de pâturage		Mars		Avril	Mai	Juin		Juillet	Août	Sept		Octobre		Nov	Estimation des surfaces de pâturage /100 chèvres
3 x 2 types de pâturage fonction durée j/an	Par an :	Par jour :	1/15	15/30			1/15	15/30			1/15	15/30	1/15	15/30		
	Option « pas de sortie des chèvres »															
	Option 0 : aire de sortie															*(25 m2/chèvre)*
Type I.1	Option 1/3 de sortie = 120 jours Soit 4 mois	3-4 h/j = 360 h/an		*Printemps*												5 à 8 ha pour 100 chèvres
Type I.1		6-8 h/j = 720 h/an														8 à 10 ha pour 100 chèvres
Type II.1	Option 1/2 de sortie = 180 jours Soit 6 mois	3-4 h/j= 540 h/an							*Eté*							8 ha pour 100 chèvres
Type II.2		6-8h/j = 1080 h/an														10 à 15 ha pour 100 chèvres
Type IV.1	Option 2/3 de sortie = 240 jours Soit 8 mois	3-4 h/j= 800 h/an										*Automne*				10 - 12 ha pour 100 chèvres
Type IV.2		6-8h/j = 1600 h/an														15 à 20 ha pour 100 chèvres

Légende :

	Ration 100% à l'auge
	Part de pâturage important dans la ration fourragère au printemps : qualité & quantité
	Part de pâturage moyen dans la ration fourragère début d'été
	Pâturage offert faible apport =sortie des animaux : période estivale séchante
	Pâturage d'automne, repousse : qualité et quantité moyennes
	Aire de sortie des animaux

Recommandation : en démarrant la pratique du pâturage il est indispensable d'ajuster le temps de pâturage des chèvres (nombre de jours/an et nombre d'heures/jour) à sa surface de pâturage accessible et à son nombre de chèvres. C'est un préalable impératif pour envisager la maîtrise du parasitisme. Offrir trop peu de surface de pâturage à ses chèvres, c'est s'exposer à court ou moyen terme à une explosion du parasitisme avec des conséquences techniques potentiellement graves sur le cheptel. C'est notamment un risque pour les éleveurs en AB qui sont obligés de faire pâturer leurs animaux sans toujours avoir les surfaces nécessaires pour le réaliser correctement. VIGILANCE donc !

IV – Rappel sur les repères sur les surfaces nécessaires de pâturage et sur la gestion en blocs

Source : « Guide du pâturage des chèvres » - IDELE 2020 : GUIDE A LIRE !

*En général, pour un pâturage sur une saison entière avec des prairies à bon potentiel, **la surface accessible à prévoir pour 100 chèvres est minimum de 5 ha pour du pâturage de printemps jusqu'à 20 ha pour du pâturage maximisé.***

- ***Exemple 1 : pâturage de printemps** : en moyenne les chèvres pâturent 170 kg MS herbe/an, ce qui correspond en général à un pâturage de printemps. Pour 100 chèvres, il faut donc prévoir 17 tMS d'herbe pâturée par an. Pour gérer le parasitisme gastro-intestinal, et pour un pâturage de printemps, il est recommandé d'alterner fauche et pâture sur **2 blocs de parcelles**. En prenant en compte que le pâturage est effectué seulement au printemps, on peut faire l'hypothèse que sur les surfaces pâturées, en moyenne 50 % de l'herbe annuelle est pâturé par les chèvres, le reste étant fauché avant et/ou après le passage des chèvres. Ainsi, en prenant une prairie produisant 7,5 t MS/ha/an ; seules 3,5 t MS/ha sont pâturées sur les surfaces accessibles. **Pour 100 chèvres, il faut donc 5 ha minimum de prairies /an avec un pâturage de printemps.***

- ***Exemple 2 : pâturage sur toute une saison de pâturage avec été séchant** : dans ce cas-ci, une consommation de 310 kg MS herbe/an est possible. Pour 100 chèvres, il faut alors prévoir 31 t MS d'herbe pâturée par an. Dans le cas du pâturage sur toute la saison avec été séchant, l'usage de **3 blocs de parcelles** est conseillé pour la maîtrise du parasitisme gastro-intestinal. **Pour 100 chèvres il faut 10 ha de prairies pour une seule année de pâturage.***

Note : Sur 426 suivis Inosys, la quantité d'herbe pâturée dans la ration représente en moyenne 170 kg MS d'herbe pâturée/chèvre/an, soit 15 % de la ration totale annuelle et 22 % de la ration fourragère annuelle.

- ***La gestion en blocs du pâturage est essentielle pour contenir l'infestation des parcelles en strongles** Elle repose sur le principe d'alternance fauche/ pâture qui permet de laisser aux prairies un temps d'assainissement. Mais qu'est-ce qu'un bloc ? **Un bloc est un groupe de parcelles utilisées sur une même période et pour lesquelles le temps de retour entre deux périodes de pâturage est inférieur à 60 jours** (en général le temps de retour y est de 21 à 45 jours en lien avec la vitesse de pousse de l'herbe). **La période d'utilisation d'un bloc est de maximum 3 mois, soit 2 à 3 passages du troupeau maximum.** Il est ensuite laissé au repos 9 mois de l'année. Durant la période de repos, les parcelles du bloc ne sont pâturées ni par des caprins, ni par des ovins, mais elles peuvent être fauchées ou pâturées par des bovins. Pour que la gestion en blocs soit efficace il ne faut en aucun cas que les utilisations de deux blocs "se chevauchent" pour éviter une forte contamination des parcelles du second bloc par les chèvres infestées par les premiers cycles de pâturage du premier bloc. Lors des changements de blocs, on fait en sorte de rentrer sur le bloc suivant avec des animaux sains ou peu infestés. S'il le faut, un traitement anthelminthique est administré à une partie ou à l'ensemble du troupeau. A la fin de l'utilisation du bloc, et sans conditions climatiques particulières, le gradient de niveau d'infestation des parcelles est conservé, mais le niveau d'infestation global a augmenté. Il faudra donc retourner les dernières parcelles trop infestées, et introduire de nouvelles parcelles saines récemment semées dans le bloc l'année suivante.*

Exemple de démarcation de produits laitiers par le pâturage :

Les éleveurs bretons lancent le "lait de pâturage"

08 Septembre 2017

Ce n'est plus une mode mais une tendance de fond. Les éleveurs laitiers bretons viennent de créer l'association et la marque "Lait de Pâturage" qui repose sur un cahier des charges garantissant aux laiteries partenaires qu'elles collecteront un lait produit par des vaches passant en moyenne 150 jours au champ, six heures par jour.

lait produit par des vaches passant en moyenne 150 jours au champ, six heures par jour.

V - Réalisation de ce dossier spécial « PATURAGE » et contacts

Capr'Infos Bulletin d'information des Chevriers Nouvelle-Aquitaine et Vendée - FRCAP

Directeur de publication : Cyril BALLAND, Président de la FRCAP N-A & V

Réalisation de l'enquête et coordination : Frantz JÉNOT - Tel : 06 30 32 30 13 / Mail : frcap@orange.fr

Adresse : 12 bis rue Saint Pierre - 79500 MELLE - Site Internet : www.terredeschevres.fr

Ce dossier est réalisé grâce au soutien de :